



## Lettre d'alerte aux maires des Pyrénées Orientales concernant le Frelon asiatique

Janvier 2019

Madame, Monsieur le Maire,

Vous êtes très nombreux à avoir été confrontés à la problématique de la présence du Frelon asiatique au cours de l'année 2018. Depuis son arrivée en France en 2004, il progresse sur le territoire et aucune région ne lui échappe.

En préambule, il faut retenir que *Vespa velutina nigrithorax* est classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie (sur une échelle qui en compte 3) pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français. Ce prédateur redoutable pour les abeilles est un danger mortel pour l'homme également. Si les nids sont généralement en hauteur, on observe de plus en plus souvent des gros nids dans des buissons, voire au ras du sol. Le problème de la sécurité est désormais clairement posé.

La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de Frelon asiatique. Elle relève de l'intervention d'un professionnel formé et agréé.

Nous savons que l'éradication complète de l'insecte n'est plus possible désormais. Toutefois, il est tout à fait réaliste de se donner des moyens pour contenir son impact. Les particuliers confrontés à l'installation d'un nid doivent mettre la main au portefeuille pour les détruire. Une dépense rédhibitoire pour les personnes aux faibles revenus, qui laissent les colonies prospérer.

Dans notre département, les Communauté de Communes du Vallespir, Conflent-Canigó et Sud-Roussillon ont voté en 2018 un budget spécifique pour ces interventions et ont pu signer une convention avec le désinsectiseur (SOS guêpes). Le GDSA66 a mis en place sur l'ensemble du département un réseau de référents pour la vérification de l'existence et l'identification des nids signalés. S'il s'agit bien d'un nid actif de Frelon asiatique, le référent le confirme à la Communauté de Communes qui déclenche l'intervention du désinsectiseur. Sur le territoire des trois Communautés de Communes déjà impliquées, plus de 150 destructions ont abouti dans des délais très courts, réduisant significativement la pression exercée par cet insecte, et son expansion.

Ce que nous demandons aux élus de terrain que vous êtes, et ceci dans l'intérêt de tous :

- De voter sans tarder, en Communauté de Communes ou dans votre propre Commune, un budget permettant de financer la destruction des nids dès que ceux-ci seront localisés. La Communauté de Communes est certainement l'échelon le plus adéquat pour mutualiser les moyens afin de diminuer l'impact sur le budget des petites communes.
- D'appeler à la vigilance les personnels territoriaux et les citoyens pour qu'ils signalent la présence des nids et, en cas de doute, appellent le référent frelon GDSA du secteur pour une aide à l'identification.
- Que vous interveniez auprès de vos organisations politiques, de nos députés et sénateurs pour exiger du Ministre de l'Agriculture le classement du Frelon asiatique en Catégorie 1, obligeant l'État à mobiliser des moyens de lutte.

Restant à votre disposition pour fournir toute précision, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le **GDSA66**,  
le Référent principal Frelon asiatique, **Lisa Signorotti**  
lisasigno@hotmail.it

Ils soutiennent la lutte contre le Frelon asiatique :

